





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. François BONHOMME a donné procuration à M. Josian RIBES
M. David HURTADO a donné procuration à Mme Nathalie ARTIGNAN
M. Yannick SERIN a donné procuration à M. Yves LEGUAY

Absent : -

Secrétaire de séance : Nathalie ARTIGNAN

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 18+5 proc. Votants : 23
Date convocation 24/06/2022 Date d'affichage 24/06/2022
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 01/07/2022
Le Maire, Josian RIBES  

**Objet : Convention Relais d'Information Touristique 2022 avec l'Office de
Tourisme Intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'initiative de M. VIDAL, Maire de Loupian, il a été décidé de créer une convention de mise en place d'un Relais d'Information Touristique (RIT) avec l'Office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée et certaines communes de Sète Agglopolé Méditerranée, dont Montbazin.

Cette convention donnera lieu au versement d'une participation de l'OTI d'un montant de 2500€ pour l'année 2022, afin de permettre de développer le tourisme et la culture. L'aménagement du lieu d'accueil à la Chapelle est déjà effectif avec la mise en place d'un ordinateur et d'un téléphone portable afin d'améliorer les conditions d'accueil. Les personnes en charge de cet accueil recevront également une formation qui leur permettra de présenter au mieux notre commune, ainsi que tout le Bassin de Thau.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée d'approuver le projet de convention correspondant, pour la mise en place du RIT sur la commune de Montbazin.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention portant mise en place d'un Relais d'Information Touristique avec l'Office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée et tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.



Le Maire, Josian RIBES

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20220629-2022-DELIB-42-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022